MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2025-834** **19/12/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/04/2026
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Accréditation des établissements à proposer une formation de bachelor agro – dates clés et liens pour la première campagne 2026 en vue de la rentrée scolaire 2027.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Etablissements de l'enseignement supérieur publics Etablissements de l'enseignement supérieur agricole privés sous contrat

Résumé :
La présente note de service a pour objet de préciser les dates clés et le lien de dépôt des dossiers pour la première campagne de co-accréditation en vue de rentrée scolaire 2027 des établissements de l'enseignement technique agricole public et privé ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur public et privé au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro ».

Textes de référence :
- articles L. 812-12, L-813-12, D. 812-70 à D. 812-95 et D. 813-70-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé « bachelor agro » ;
- note de service DGER/SDES/2025-638 du 09/10/2025 sur l'accréditation au bachelor agro.

Première Campagne 2026

Accréditation Bachelor agro rentrée 2027

1. Projets de bachelor agro concernés par la première campagne d'accréditation 2026 en vue de la rentrée de septembre 2027

Sont concernés par la présente note les établissements porteurs de projet de bachelor agro et souhaitant ouvrir leur formation à la rentrée de septembre 2027[1].

Ces projets doivent :

- concerner l'une des six mentions de diplôme suivantes :
  - Alimentation et agroalimentaire durables,
  - Élevage et transitions ;
  - Entreprendre, accompagner et manager en agriculture ;
  - Génie agronomique et transitions ;
  - Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation ;
  - Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture ;
- proposer une formation de bachelor agro dans l'une des modalités suivantes :
  - modalité en un an accessible après un diplôme à bac+2 ou l'obtention de 120 ECTS,
  - modalité en trois ans accessible post-bac.

Chaque dossier de demande d'accréditation au bachelor agro est déposé sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » dans le cadre d'une téléprocédure dont le lien est accessible sur la page Chlorofil du diplôme ou au lien suivant :

https://chlorofil.fr/diplomes/superieur/bachelor-agro

Ce dossier détaille l'identité de tous les membres du consortium comme prévu par l'annexe 4.1 de la note de service n°2025-638 du 9 octobre 2025 relative à l'accréditation au bachelor agro.
Pour cette campagne d'accréditation, il ne sera pas nécessaire de renseigner cette annexe. En effet, la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » est paramétrée pour renseigner ces champs directement, sans dépôt d'un document.

Ce dossier présente les délibérations des conseils compétents des établissements sur l'adoption du dossier de demande d'accréditation.
Pour la première campagne d'accréditation 2026, en vue de la rentrée 2027, à défaut d'une délibération sur le dossier de demande d'accréditation, les conseils compétents doivent à minima délibérer sur le principe de l'ouverture de l'offre de formation bachelor agro programmée pour la rentrée universitaire 2027.

Le dossier contient un avis d'opportunité pour chaque projet de bachelor agro. Cet avis est rédigé et déposé directement sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr », pour chaque dossier, par le DRAAF de la région de l'établissement responsable administratif de la formation.

[1] Il est prévu une deuxième campagne d'accréditation à l'automne 2026 en vue de la rentrée de septembre 2027, concernant l'ensemble des 9 mentions (dont Forêt et transitions ; Génie de la bioéconomie, de la décarbonation et de l'énergétique agricole ; Génie de l'eau en agriculture – les intitulés sont provisoires) pour la modalité du diplôme en un an accessible après un diplôme à bac+2 ou l'obtention de 120 ECTS.

Pour cela, une personne désignée par chaque DRAAF a le statut « d'expert invité » sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr ».
Ce statut permet de recevoir un mail d'invitation pour déposer la pièce jointe relative à l'avis d'opportunité sur les dossiers concernant la DRAAF.
Pour organiser cette procédure, une base de données des « experts invités » en DRAAF (titulaire et suppléant) est créée. Les DRAAF/DAAF sont chargées de désigner le/les « experts invités » en renseignant le formulaire accessible au lien suivant avant le 27 février 2026.

https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=718354124Uj4AZgcPAmlWal9vUz9RdQRoBDZVdFRtUzwLblc/XGQEMlZlA2AFPlUyB2ZebA==

En cas de consortium regroupant des établissements de diverses régions, le ou les DRAAF du siège des autres établissements sollicitant une accréditation conjointe sont consultés par le DRAAF de la région de l'établissement responsable administratif et financier.

2. Calendrier de la première campagne d'accréditation 2026 pour la rentrée de septembre 2027

L'accès à la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » permettant la transmission du dossier de demande d'accréditation est fixée :

du lundi 16 mars 2026 au vendredi 24 avril 2026 inclus.

Le calendrier récapitulatif pour cette campagne est le suivant :

- Dépôt des dossiers de demande d'accréditation par les consortiums : du 16 mars au 24 avril 2026 inclus.
- Emission de l'avis d'opportunité DRAAF : du 16 mars au 7 mai 2026 inclus.
- Instruction et évaluation des dossiers par l'IEA – allers/retours avec les établissements : mai à juillet 2026.
- Publication de l'arrêté avec la liste nationale des formations accréditées après présentation devant les instances : octobre 2026.
- Recrutement des étudiants :
    - hors Parcoursup pour la modalité en 1 an du diplôme, sur dossier / entretien par les établissements : de janvier à août 2027,
    - via Parcoursup pour la modalité en 3 ans du diplôme, selon le calendrier de la procédure Parcoursup 2027.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche
Benoît BONAIMÉ